

## Lettre d'information AIMEy lan n°40

Juin 2018

Rassemblement citoyen de gauche, de l'écologie et du centre  
Groupe au conseil municipal de Meylan



Christel Refour, Antoine Jammes, Sabine Sainte-Rose,  
Christophe Batailh Marie-Odile Novelli, Philippe Cardin et  
Mélina Hérenger

Le tribunal administratif de Grenoble a rendu son jugement le 24 mai 2018 en condamnant la commune de Meylan à la suite de notre plainte pour censure de notre expression politique dans le journal municipal.

### L'équipe Tardy condamnée par la justice

Le 1<sup>er</sup> décembre 2015, la directrice de la publication Catherine Lecoeur, adjointe, refusait par [email](#) de publier notre expression politique dans le journal municipal. Ceci en complète opposition avec la loi qui prévoit que « *ni le conseil municipal ni le maire de la commune ne sauraient, en principe, contrôler le contenu des articles publiés, sous la responsabilité de leurs auteurs, dans cet espace* ».

Retrouvez le [jugement complet](#) sur notre site.

Mais en ce temps-là, Mme Tardy n'était pas encore condamnée par la justice et la droite meylanaise voulait étouffer la vérité en espérant une autre issue au procès en correctionnel.

### Le déni des conseillers majoritaires de l'affaire Tardy

Que disions-nous de si grave qui justifiait cette censure illégale ? Voici notre texte, à vous de juger :

---

#### **« Les Meylanais n'en ont pas fini avec le « système Tardy » !**

*Nous venons d'apprendre le renvoi devant le tribunal correctionnel de notre ancienne maire Mme Tardy pour prise illégale d'intérêt. L'instruction est close et le procès aura lieu au tribunal de Grenoble le 9 février prochain.*

*Selon la presse, elle est accusée d'être intervenue dans au moins trois opérations immobilières sur la commune pour favoriser le cabinet d'architectes de son mari.*

*Le code pénal prévoit jusqu'à 500 000 euros d'amende et 5 ans d'emprisonnement pour une prise illégale d'intérêt.*

*Nous attendons que justice soit rendue.*

*Nous dénonçons les élus qui pensent pouvoir s'affranchir du droit et de la démocratie. Nous dénonçons les élus qui confondent intérêt public et intérêts privés. Seule la transparence avec les citoyens et avec l'opposition permet d'éviter ces dérives.*

*Nous dénonçons les élus qui outrepassent les règles et nous exigeons:*

- Que la commune ne fasse plus appel aux entreprises des conjoints des élus en faisant fi des règles des marchés publics.*
- Que le nouveau maire régularise enfin sa situation sur la liste électorale et donne sa véritable adresse.*
- Que le conseil puisse savoir qui utilise les véhicules de la commune et en particulier qui utilisait l'ancienne voiture du maire...*

*Nous demandons plus de débats sur les décisions à prendre comme:*

*-La fermeture des crèches (familiale, Buclos, Tamiers, Fauvettes) et la construction d'une méga crèche en zone inondable,*

*-Un projet de résidence en lieu et place de la piscine des Ayguinards,*

*-La mise en place d'une carte scolaire qui défavorise la mixité sociale,*

*-Les critères d'attribution des subventions aux associations...*

*Quand tournons-nous la page ? »*

---

## La directrice de la publication doit démissionner

Comment une adjointe au maire, directrice de la publication, a-t-elle pu à ce point bafouer la liberté d'expression? Cette liberté des élus minoritaires n'est-elle pas garante de transparence et de démocratie locale ? Notre seul pouvoir est d'exprimer aux Meylanais ce que nous savons. Comment cette élue a-t-elle pu se maintenir à son poste malgré toutes les vicissitudes de la majorité? Nous demandons sa démission.

## La censure pour faire taire

Nous évoquions dès 2015, les problèmes de certains autres élus qui comme la maire Marie-Christine Tardy ont pensé pouvoir s'affranchir des règles. Le maire Guiguet les a d'ailleurs portés devant la justice avant sa démission l'an passé. Notre texte a été censuré et les Meylanais n'ont pu en avoir connaissance à ce moment-là.

## L'intégrité, base de la démocratie

Aujourd'hui, la commune est toujours dirigée par un groupe putschiste de la majorité alors en place. Aujourd'hui, nous avons un maire qui prétend en conseil municipal qu'il ne « tiendra plus aucune promesse ».

Certaines pratiques profondément ancrées par 15 ans de Tardyisme sont toujours en place dans la ville, au sein même des élus majoritaires qui se tiennent les uns les autres par des « affaires ».

Quand nous demandons au maire plus la création d'une commission extra-municipale d'urbanisme, il nous répond « allez-vous faire voir ». Ces violences verbales et ces insultes sont inacceptables dans l'enceinte du conseil municipal et seraient vraisemblablement condamnées par la justice si nous portions plainte à nouveau. Nous ne l'avons pas fait... A quoi cela servirait-il ? A démontrer l'indigence de l'équipe en place ? A nos yeux, c'est déjà fait !

L'intégrité est notre conception de la démocratie. Cela passe par la probité des élus, le respect des personnes et des engagements, l'honneur de servir de la commune, le souci de l'intérêt général et la protection des plus faibles.

Quand tournerons-nous cette page peu glorieuse de l'histoire de Meylan ?

**Prochain conseil municipal**

**Lundi 25 juin 18h30**

---

N'oubliez pas de visiter notre site <http://aimeylan.fr>

Abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/AIMEylan>